

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1920

présenté par
M. Didier Martin, rapporteur thématique

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'échanges au cours desquels »

les mots :

« de discussions au cours desquelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.